

## ENSEIGNEMENT

# Flahaut : vite, un cours de citoyenneté

**Le ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles presse le gouvernement de mettre en place deux heures de cours de citoyenneté.**

**L**e ministre socialiste André Flahaut appelle dans un communiqué le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à se prononcer « rapidement » sur le cadre des cours de citoyenneté dans l'enseignement officiel, promu par la déclaration communautaire, en précisant son « articulation » avec « l'encadrement pédagogique alternatif », et « le cas échéant » en envisageant « directement un passage à deux heures de cours ».

L'accord de gouvernement PS-cdH prévoit déjà la mise en place dès la rentrée scolaire 2016 d'un cours de citoyenneté dans l'enseignement officiel, à raison d'une heure par

semaine, en remplacement d'une heure de cours de religion ou de morale. Par ailleurs, un arrêt récent de la Cour constitutionnelle a levé l'obligation de suivre le cours de religion ou de morale dans l'enseignement officiel, la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet proposant dès lors à partir de la rentrée 2015 un « encadrement pédagogique alternatif » aux élèves dispensés.

Ces questions sont à l'origine de débats parfois vifs, ces dernières semaines, entre piliers de l'enseignement, d'aucuns n'hésitant pas à évoquer un réveil de la guerre scolaire.

André Flahaut y ajoute donc une pression supplémentaire en réclamant le passage, dès la prochaine rentrée, non pas à une mais à deux heures de cours de citoyenneté.

« Ce que je crains, pour en avoir fait la pénible expérience en 1998 lorsque j'ai publié ma "proposition pour un cours d'apprentissage à la citoyenneté", c'est que les mêmes écueils, les mêmes

prudences, les mêmes attentismes, les mêmes frilosités ne viennent paralyser le but et les volontés et qu'au final, ce nécessaire projet ne se fracasse à nouveau contre les murs de la résistance au changement, des réticences partisans ou de labyrinthiques parcours administratifs, au risque d'en oublier l'essentiel : la mise en place de ce cours, dès la rentrée scolaire 2016 », observe André Flahaut.

Selon le ministre PS, l'arrêt de la Cour constitutionnelle, qui s'appuie sur la Convention européenne de droits de l'Homme, « remet en cause le maintien de cours de religion et de morale dans les écoles du réseau officiel ». Depuis, constate-t-il, « la pertinence d'un cours de citoyenneté ne fait plus de doute ».

Le parti socialiste a déposé il y a quelques semaines une proposition de résolution invitant à consacrer deux heures au cours de citoyenneté, une démarche qui se veut plus ambitieuse que le cadre de l'accord de gouvernement. ■

## Avancer sur les titres et fonctions

Outre une décision rapide sur le cadre de ce cours, le ministre socialiste invite aussi le gouvernement - et donc le partenaire cdH - à avancer rapidement sur les « titres et fonctions » des enseignants

habilités à donner le cours de citoyenneté, sur le contenu de la « formation continue » qui permettra à ces enseignants de dispenser ce nouveau cours, ainsi que sur les

« modalités d'évaluation » de ces cours, de même que les « modalités d'inspection », une fois que les référentiels auront été définis par les acteurs de l'enseignement officiel.